

GV 17

Décembre
2017

Edito

Bonjour,

...et JOYEUSES FÊTES !

C'est associée à toutes les personnes qui bossent pour vous au codep, que nous vous présentons tout d'abord, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année qui se profile.

Une Bonne Année, et une Bonne Santé.

Et pour bien la débiter, nous vous avons lors de nos dernières rencontres (secteur de La Rochelle à venir) proposé deux actions que vous pourrez choisir de mettre en place pour augmenter vos effectifs... En effet, Prenez en main Votre Capital Santé repart de plus belle de janvier à Pâques.

L'objectif est toujours de fidéliser les pratiquants et d'en recruter de nouveau.

Certains clubs ont déjà décidé de donner plus aux parrains, c'est une possibilité. Libre à chaque club de l'appliquer, sachant que le parrainage minimum est de 15 euro (dont 8 euro reversés au club).

Nous ferons le point en mai-juin !

Et n'oubliez pas lors des vœux avec vos adhérents, de leur rappeler de se rapprocher de leur mutuelle ou comité d'entreprise pour les interroger sur l'éventuelle partie de votre cotisation sportive qu'ils ont prévu de prendre en charge...

Des félicitations et un grand merci à vous qui vous investissez pour que la GV soit dynamique dans le 17. Bonne lecture et toutes nos amitiés.

Francine



CODEP EPGV 17
Maison départementale des Sports
13 cours Paul DOUMER
17100 SAINTES
Tél : 05 46 74 99 64
codep-gv17@epgv.fr
www.sport-sante.fr/ffepgv/charentemaritime
www.facebook.com/CodepEpgv.CharenteMaritime



Prenez en Main votre Capital Santé

Le PMCS nouveau arrive !

A ce jour, 3 rencontres avec les clubs ont eu lieu. La dernière, pour les clubs autour de La Rochelle est prévue début janvier.

A compter de la rentrée de janvier, les clubs que nous avons rencontrés vont pouvoir mettre en place les actions proposées par le CODEP en utilisant les documents qui leur ont été fournis.

Outre l'attribution d'une aide financière pour chaque parrain (prévue fin mai-début juin), ces clubs seront aussi récompensés sur :

1. La fidélisation de leurs pratiquants des saisons précédentes,
2. Le recrutement de nouveaux licenciés.

Si vous avez assisté aux rencontres du CODEP, si vous êtes venus à l'AG, si vous obtenez le Label Qualité Club ou envoyez vos animateurs/trices en formation, vous ne risquez que du bon.

Il ne vous reste plus qu'à mobiliser vos pratiquants !

La part départementale

Plusieurs clubs continuent de payer la part départementale au tarif de la saison précédente.

Aussi nous nous permettons de rappeler que lors de l'AG d'octobre 2016, il a été voté à l'unanimité qu'elle serait à partir du 1^{er} septembre 2017 à

0.60 € par licence

Merci d'y être attentif.

Les licences

Les licences peuvent être saisies - que ce soit par le club ou le CODEP - jusqu'à la fin de la saison, juin 2018.

La licence Tremplin ou licence de fin de saison – valable du 1^{er} mai au 31 août 2018 – sera saisie par le CODEP.

Il vous faudra donc les envoyer au CODEP. Le pratiquant ne devra pas avoir été licencié depuis plusieurs années ou jamais licencié.

Son prix est de 10 € (+ la part départementale).

Secrétariat

Le secrétariat sera fermé du
samedi 23 décembre 2017 au mercredi 03 janvier 2018 inclus
pour congés.



INFOS ANIMS

En Charente Maritime :

La dernière formation continue de la saison aura lieu le **dimanche 14 janvier 2018**. Lieu à définir.

Le matin : apprentissage de danses collectives et l'après midi : échanges entre animateurs/trices.

Le lieu et des infos sur le contenu de l'après midi vous seront communiquées par mail début janvier.

Avec la FFEPGV :

Formation Gym Après Cancer :

Du 26 au 28 mars 2018 à Dijon : 338 €

Jury le 23 mai 2018 à Montreuil : 84 €

Formation Diabète et surpoids :

Du 10 au 12 avril 2018 à Poitiers : 252 €

Jury 8 mars ou 3 juillet à Montreuil : 84 €

Renseignements et inscription :

Mérim PIGEAU : 01 41 72 26 28 ou meriam.pigeau@ffepgv.fr

En région Nouvelle Aquitaine :

Retrouvez toutes les formations proposées par la région sur le site du COREG :

<https://www.sport-sante.fr/epgv-comite-regional-nouvelle-aquitaine/accueil.html>

Onglet « La Formation » puis « Programme régional des formations »

BILANS FC

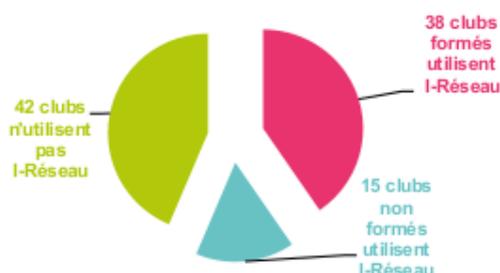
Formation mail EPGV et I-Réseau :

Ce vendredi 29 septembre, 14 élus, représentants 9 clubs, sont venus découvrir I-Réseau ou se perfectionner. Outre l'activation du mail EPGV, les onglets les plus détaillés ont été « Adhésions » et « Commandes ».

Explications orales (projection d'un power point) et support papier (prise de notes) ont permis des échanges précis.

Saisie par les clubs : les chiffres :

56% des clubs saisissent leurs licences.



71% des clubs ont activé leur mail epgv.

Renforcement Musculaire :

Dimanche 15 octobre, 12 stagiaires ont accueilli Isabelle Olivieri, l'intervenante. Une formation très très riche.

Le power point de remise à niveau, de nouvelles approches, de nouvelles idées, des exercices décortiqués, les prises de notes au fur et à mesure, l'animation dynamique, la pédagogie différenciée, beaucoup d'échanges, bref, tout était là pour que les participantes soient satisfaites et elles l'étaient !

Seul bémol à cette journée, le traiteur avait fait trop à manger et la reprise après le repas au soleil a été un peu difficile...

Stage de rentrée :

26 animatrices étaient réunies à Échillais en ce début de saison pour pratiquer les 4 activités diverses proposées par différents intervenants. Le matin cross training et Fitball avec Isabelle, après un pique-nique sorti du sac, l'après midi nous avons découvert le Maculelé avec Delphine sur des rythmes brésilien et en fin de journée du gi gong avec Brigitte. Cette journée a été riche en nouveautés et nous a fait passer du dynamique au plus calme, il y en avait pour tous les goûts. Certains thèmes seront à approfondir dans une autre formation.

Pilates :

Dimanche 19 novembre, 11 stagiaires se sont retrouvées autour d'Isabelle Olivieri pour participer au stage Pilates. Après des explications théoriques sur les techniques de bases, Isabelle nous a mis en situation, très à l'écoute, elle a su nous faire prendre conscience de notre corps en nous guidant surtout sur la respiration dans les 15 mouvements de base. Des échanges nous ont donné des pistes pour intégrer les exercices dans une séance en tenant compte des possibilités de chacun. A renouveler la saison prochaine avec matériel.



VENTE MATERIEL

ST PALAIS SUR MER -contact Alain ROSSINI 06 18 29 27 38- vend :

- 22 médecine ball 2kg : 9 € l'un ou 33 € les 4 ou 80 € les 10
- 4 médecine ball 3kg : 12 € l'un ou 40 € les 4

AIGREFEUILLE -contact Annette DJEMIAI 05 46 35 57 81- vend :

- 20 paires de bracelets lestés 1kg à 6 € la paire ou à 50 € les 10 paires. A débattre.

LUSSANT -contact Brigitte 05 46 83 45 24- vend :

- 20 paires d'haltères 2 kg à 5 € la paire (peu servi). Tarif dégressif selon la quantité.

INFOS URSSAF

Pour les clubs qui passent par Impact Emploi :

Vous vous acquittez actuellement de vos cotisations sociales à un rythme de paiement trimestriel. Le décret du 21 novembre 2016 modifie les dates d'exigibilité. Les cotisations sont désormais exigibles mensuellement.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la modification dans le logiciel se fera automatiquement.

Solution qui permet de tenir les comptes du club mois par mois.

Pour les autres clubs :

Il est possible de conserver le paiement trimestriel en faisant la demande auprès du gestionnaire de vos payes avant le **20 décembre**.

A tous les employeurs :

Au 1^{er} janvier 2018, les cotisations et contributions maladie, allocations familiales, CSG-CRDS et formation professionnelle seront versées à l'URSSAF.

Ces regroupements de cotisations n'ont aucune incidence sur les règles de calcul. Les exonérations (Loi Fillon par exemple) continuent à s'appliquer.

Vous allez recevoir un échéancier. A faire parvenir au CODEP pour les clubs adhérents à Impact Emploi.

ATTENTION :

Les cotisations Retraite ne sont pas concernées par cette simplification.

INFOS DIVERSES

Être animatrice salariée et Présidente d'un club

Un cas qui peut amener à des situations épineuses sur le plan juridique. Même si toutes les conditions sont remplies, on peut se poser la question de la validité du contrat de travail.

La jurisprudence exige qu'il existe un lien de subordination entre l'employeur et le salarié. Or dans ce cas, il est difficile de soutenir que ce lien existe puisqu'il est à soi-même.

En droit français, il est impossible de conclure un contrat avec soi-même.

Médecine du travail

Lorsque plusieurs clubs emploient la même animatrice, il est possible de mutualiser le coût de la cotisation de la médecine du travail et de la licence.

La signature d'une convention est indispensable.

Disponible au CODEP.

L'attestation Maif

Lorsque le club a réglé son affiliation, le CODEP lui fait parvenir une attestation Maif pour la saison en cours.

Elle est valable **uniquement** pour les cours de gym.

Si vous organisez une **manifestation**, il faut faire la demande d'une **attestation spécifique** au CODEP. Vous devrez alors compléter un document (qui vous sera envoyé par mail), le renvoyer au CODEP qui le transmettra à la FFEPGV.

Lorsque votre demande aura été validée, l'attestation vous sera envoyée.

Remboursement de licence ou cotisation

Certaines mutuelles, caisses de retraite ou comités d'entreprise proposent le remboursement de la licence ou d'une partie de la cotisation, mais aussi des formations Premiers Secours gratuites.

Merci d'en informer vos pratiquants afin qu'ils puissent se renseigner.

Salaires minimum du groupe 3 (Animateurs/trices)

10.91 € temps partiel travaillant 24 heures ou plus par semaine ou CDI Intermittent

11.13 € temps partiel travaillant de 11 à 23 heures par semaine

11.46 € temps partiel travaillant 10 heures et moins par semaine.

Point sur les licences : Au 1^{er} décembre 2017, nous comptons **4758** licences

MARCHE CODEP

Surgères, dimanche 24 septembre, 250 personnes étaient au rendez-vous annuel. Un temps idéal pour marcher au matin, puis le soleil est apparu pour le pique nique et les activités de l'après midi. Bonne humeur, échanges, convivialité... Merci à la municipalité et aux partenaires du jour : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et l'Intermarché.

Vous pouvez déjà cocher la date du **30 septembre 2018** sur votre calendrier. Ce sera le club de **Pont l'Abbé d'Arnout** qui nous accueillera.



AG CODEP

49 présidents et représentants de clubs ont fait le déplacement à St Eloi, quartier de La Rochelle. Merci aux dirigeants. Distribution du dossier et d'un ruban rose ! De nouveaux statuts ont été adoptés, puis les travaux de l'AG ont débutés.

A chaque point de l'ordre du jour, sont mis à l'honneur un ou plusieurs clubs ou des animatrices.

Jeanine FAIVRE, représentante de la région Nouvelle Aquitaine est ravie d'avoir fait le déplacement.

Les membres du CODEP ont offert une thalasso à Brigitte RADIGUET, qui quitte le CODEP après un engagement à différents poste depuis 1985.

La tombola tirée, le pot de l'amitié a été bien apprécié.

L'AG 2018 se tiendra le samedi 13 octobre à **Asnières la Giraud**, commune associée au club GV de St Hilaire de Villefranche.



VŒUX 2018



**Les membres du CODEP EPGV
Charente Maritime
vous souhaitent une
excellente nouvelle année !**